Fondation d'entreprise Groupe Paris Habitat

Siège social : 21 bis rue Claude Bernard – 75005 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2022

RSM

RSM Paris
26, rue Cambacérès
75 008 Paris
France
Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00
Fax : +33 (0)1 47 63 69 00

Fondation d'entreprise Groupe Paris Habitat

Siège social : 21 bis rue Claude Bernard – 75005 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres du Conseil d'Administration de la Fondation,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'entreprise Groupe Paris Habitat relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris – Île-de-France et membre de la Compagnie régionale de Paris.
S.A.S au capital de 14 242 600 €.
RCS Paris 792 111 783 – TVA FR 67 792 111 783

RSM Paris est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM. Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil qui exerce pour son propre compte. Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 13 juin 2023

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Signé électroniquement le 13/06/2023 par Helene Kermorgant

certifié conforme à l'original

Hélène KERMORGANT

Associée

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2022 au 31/12/2022			Au 31/12/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	21 347.50	11 011.35	10 336.15	17 451.98
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL I	**21 347.50**	**11 011.35**	**10 336.15**	**17 451.98**
Comptes de liaison **II**				
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				1.05
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	800 557.64		800 557.64	843 039.78
Charges constatées d'avance	15 049.25		15 049.25	15 000.00
TOTAL III	**815 606.89**		**815 606.89**	**858 040.83**
Frais d'émission des emprunts **IV**				
Primes de remboursement des obligations **V**				
Écarts de conversion actif **VI**				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	**836 954.39**	**11 011.35**	**825 943.04**	**875 492.81**

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2022	31/12/2021
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	193 910.54	679 562.07
Excédent ou déficit de l'exercice	90 071.71	-485 651.53
Situation nette	**283 982.25**	**193 910.54**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
TOTAL I	**283 982.25**	**193 910.54**
Comptes de liaison **II**		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL III		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 013.68	45 320.24
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	64 947.11	58 862.03
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	455 000.00	577 400.00
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL V	**541 960.79**	**681 582.27**
Écarts de conversion passif **VI**		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	**825 943.04**	**875 492.81**

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	750 000.00	650 000.00
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	0.99	1.07
TOTAL I	**750 000.99**	**650 001.07**
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	209 565.06	245 424.73
Aides financières	245 000.00	654 331.00
Impôts, taxes et versements assimilés	19 658.32	16 977.38
Salaires et traitements	158 641.04	150 172.73
Charges sociales	70 532.74	66 385.44
Dotations aux amortissements et dépréciations	7 115.83	2 118.05
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	1.54	0.24
TOTAL II	**710 514.53**	**1 135 409.57**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**39 486.46**	**-485 408.50**
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	777.25	1 063.90
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	**777.25**	**1 063.90**
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**777.25**	**1 063.90**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**40 263.71**	**-484 344.60**

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)		31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		50 000.00	1 419.59
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
TOTAL V		**50 000.00**	**1 419.59**
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion			2 514.52
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
TOTAL VI			**2 514.52**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		**50 000.00**	**-1 094.93**
Participation des salariés aux résultats	**VII**		
Impôts sur les bénéfices	**VIII**	**192.00**	**212.00**
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		**800 778.24**	**652 484.56**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)		**710 706.53**	**1 138 136.09**
EXCÉDENT OU DÉFICIT		**90 071.71**	**-485 651.53**

Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Annexe

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total du bilan avant répartition est de 825 943.04 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 90 071.71 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Présentation

La Fondation d'Entreprise Groupe Paris Habitat a pour objet de favoriser les expérimentations faisant progresser la ville solidaire et inclusive. La Fondation d'Entreprise soutient des projets de recherche-action, des expérimentations visant un fort impact social ou sociétal. Une attention particulière est portée aux projets combinant cette dimension sociale à des logiques techniques de l'habitat.

En 2022,La Fondation d'Entreprise Groupe Paris Habitat a fait l'objet d'une autorisation administrative concernant la modification de ses statuts, délivrée par le préfet d'Ile-de-France. Ses membres sont :
- l'OPH Paris Habitat ;
- la SA d'HLM l'Habitation Confortable ;
- La SA d'HLM Aximo.

Le montant du programme d'action pluriannuel s'élève à 2 250.000 € sur 3 ans, de 2022 à 2024, soit 750.000 € par an (cf paragraphe engagements reçus des fondateurs).

Les projets sélectionnés pourront bénéficier d'un soutien de la fondation sous forme d'aide financière, bourse, mise à disposition de terrain d'expérimentation, mise en réseau, expertises des collaborateurs du Groupe Paris Habitat sous forme de mécénat de compétences. Les conditions et modalités de ce soutien sont à définir par le Groupe Paris Habitat et la Fondation d'Entreprise.

La communication sur l'objet de la Fondation d'Entreprise s'appuie sur la signature "Pour une ville solidaire et inclusive".

La durée de la fondation d'entreprise était de six années à compter du 30 janvier 2016, date de la publication au Journal Officiel de l'autorisation administrative de sa création. Le Conseil d'administration du 7 septembre 2021 a acté la prorogation pour une durée de 6 ans, validée par arrêté préfectoral du 14 janvier 2022.

Au terme de cette période, les fondateurs pourront décider de sa prorogation pour une durée minimum de trois ans.

Faits caractéristiques

La Fondation d'entreprise Paris Habitat a créé un poste de responsable des projets mécénat pour suivre et accompagner les projets lauréats. Le recrutement a été effectué le 1er septembre 2022.

Un appel à projets a été lancé en 2022 dont 4 lauréats ont été retenus pour un montant de 245 000 €.

Une première journée de rencontre des lauréats de la Fondation a été organisée en juin 2022, réunissant les administrateurs de la Fondation, les membres du Comité d'initiatives et les 20 lauréats.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Le Conseil d'administration de la Fondation a voté le 28 novembre 2022 sa transformation en Fondation d'entreprise des solidarités urbaines : le laboratoire des bailleurs sociaux de la Ville de Paris, qui intègre, en plus des 3 fondateurs d'origine (Paris Habitat, Aximo et l'Habitation confortable), 3 nouveaux fondateurs (la RIVP et sa filiale Habitat Social Français et Elogie-Siemp). Cette fondation sera dotée d'un programme d'action pluriannuel d'un montant de 3 090 000 € pour les années 2022 à 2024.

Cette Fondation sera effective en 2023 après réception de l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- Logiciels 3 ans,

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Charges constatées d'avance

En 2022, nous avons reçu des factures de prestataires concernant l'exercice suivant.

Les charges constatées d'avance inscrites à l'actif du bilan correspondent à des écritures d'inventaires qui permettent de rattacher ces dernières à l'exercice suivant, il s'agit :
- CARENEWS : 6 000€
- WENABI PAGE : 9 000€
- ADHESION YES : 9.62€
- ASH: 39.63€

Dettes

Autres Dettes :
La différence entre le montant notifié et le montant des aides financières versées aux associations au 31 décembre 2022 figure dans les "autres dettes " et dont le montant à la clôture est de 455 000€, qui se décompose ainsi :
- Solde à payer projets 2020 : 10 000€
- Solde à payer projets 2021 : 200 000€
- Solde à payer projets 2022 : 245 000€

Dettes fournisseurs et comptes rattachés :
Elles sont constituées pour 113.68 € de dette courante de fin d'année 2022 réglée sur le début d'année 2023.
Ainsi que des factures non reçues au 31 décembre 2022 mais à rattacher à 2022, détaillées ci-dessous :
· Honoraires cabinet d'expertise comptable : 2 700€
· Convention de prestations de services avec Paris Habitat : 12 000€
· Honoraires commissaire aux comptes : 7 200€

Dettes sociales et fiscales : Les dettes sociales sont constituées d'une part de la provision congés payés et RTT chargés pour un montant total de 7 254.98€, de la provision Compte Epargne Temps pour un montant de 25 627€ et des charges sociales du dernier trimestre 2022 payées début d'année 2023.
Les dettes fiscales sont constituées principalement de la taxe sur les salaires pour un montant de 18 643€.

Charges d'exploitation

- Aides financières allouées aux associations bénéficiaires :

Suivant les dispositions du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018, les aides financières allouées par la fondation sont comptabilisées en charges au compte "657 - Aides financières allouées par la fondation", à hauteur du montant total de l'engagement financier, à la date du procès-verbal de l'instance décisionnaire (conseil d'administration) de la fondation actant ledit engagement.

A la date de clôture, les attributions décidées et les acomptes versés sont enregistrés dans les comptes de la Fondation d'Entreprise Paris Habitat.

Les principales charges de fonctionnement sont relatives à:
- Maintenance logiciel (18 559€) : Optimy pour un montant sur 2022 de 9 559€ et Wenabi pour un montant de 9 000€.
- Communication dont site internet, blog Carenews et reportages photos illustrant les projets soutenus pour un montant total sur 2022 de 15 270€
- L'évènementiel avec la première Rencontre des lauréats en juin 2022 pour un montant de 9 315 €
- Aux charges de personnel (229 174€). Celles-ci ont augmenté par rapport à 2021 (216 557€).
- Aux honoraires supportés par la Fondation d'entreprise hors la convention de prestations de services avec Paris Habitat (150 000€ dont 135 600€ pour la mission d'appui des appels à projets, du suivi des projets soutenus, de la communication sur les projets et d'accompagnement des missions de mécénat de compétences).

Engagements reçus des fondateurs

Le programme d'action pluriannuel de la fondation d'entreprise Groupe Paris habitat est établi sur une période de trois ans. Le montant de ce programme s'élève à 2.250.000 €. Les sommes correspondantes à ce programme d'action seront versées par les fondateurs, qui s'engagent selon le calendrier suivant :

- au plus tard le 31 janvier 2022 : 750.000 € (dont OPH Paris Habitat : 736.000 €, dont SA d'HLM Aximo : 13.000€,dont SA d'HLM L'Habitation Confortable : 1.000€)
- au plus tard le 31 janvier 2023 : 750.000 € (dont OPH Paris Habitat : 736.000 €, dont SA d'HLM Aximo : 13.000€,dont SA d'HLM L'Habitation Confortable : 1.000€)
- au plus tard le 31 janvier 2024 : 750.000 € (dont OPH Paris Habitat : 736.000 €, dont SA d'HLM Aximo : 13.000€,dont SA d'HLM L'Habitation Confortable : 1.000€)

Chaque fondateur a fourni à la fondation une caution bancaire garantissant le versement de ces montants au profit de la fondation.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 63 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques de l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3.60%.

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 3 618.33 euros.

Contributions volontaires en nature

L'analyse des contributions volontaires et notamment du bénévolat a été revue en application du règlement 2018-06. Leur caractère non-significatif au regard de l'importance des ressources de la Fondation d'entreprise a été confirmé.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Produits exceptionnels

Figure en produit exceptionnel la résiliation d'une convention à la demande de la structure " MAISON DES METALLOS" le 14.10.2022.(lauréat de l'appel à projets 2021)

Honoraires commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes payés au cours de l'exercice s'élève à 7 200€.

Etat des immobilisations

CADRE A		Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		21 347.50		
TOTAL		**21 347.50**		
Terrains				
Constructions :	- Sur sol propre			
	- Sur sol d'autrui			
Installations :	- Générales, agencements et aménagements constructions			
	- Techniques, matériel et outillage			
	- Générales, agencements et aménagements divers			
Matériel :	- De transport			
	- De bureau et informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :	- Participations			
	- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL		**21 347.50**		

CADRE B		Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
		Virement	Cession		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Autres postes d'immobilisations incorporelles				21 347.50	
TOTAL				**21 347.50**	
Terrains					
Constructions :	- Sur sol propre				
	- Sur sol d'autrui				
Installations :	- Gales, agencts et aménagt. const.				
	- Techniques, matériel et outillage				
	- Gales, agencts et aménagt. divers				
Matériel :	- De transport				
	- De bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou don. destinés à être cédés					
TOTAL					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres :	- Participations				
	- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL				**21 347.50**	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 895.52	7 115.83		11 011.35
TOTAL	**3 895.52**	**7 115.83**		**11 011.35**
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
Constructions : - Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL	**3 895.52**	**7 115.83**		**11 011.35**

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. en fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
Constructions : - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
DOTATIONS NON VENTILÉES		**REPRISES NON VENTILÉES**			**TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ**		

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés			
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	15 049.25	15 049.25	
TOTAL	**15 049.25**	**15 049.25**	

Dettes		Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
			Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	- A 1 an max. à l'origine				
	- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses					
Fournisseurs et comptes rattachés		22 013.68	22 013.68		
Dettes des legs ou donations					
Personnel et comptes rattachés		30 615.77	30 615.77		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux		14 235.30	14 235.30		
Impôts sur les bénéfices		192.00	192.00		
Taxe sur la valeur ajoutée					
Autres impôts, taxes et assimilés		19 904.04	19 904.04		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Confédération, fédération, union, associations affiliées					
Autres dettes		455 000.00	455 000.00		
Produits constatés d'avance					
TOTAL		**541 960.79**	**541 960.79**		

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 900.00	23 640.00
Dettes des legs ou donations		
Dette fiscales et sociales	51 524.98	46 333.23
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	**73 424.98**	**69 973.23**

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL		

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
Produits :	- D'exploitation		
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
	TOTAL		

Charges constatées d'avance		Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
Charges :	- D'exploitation	15 049.25	15 000.00
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
	TOTAL	**15 049.25**	**15 000.00**

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	3.00	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	**3.00**	

Commentaires : néant

Variation des fonds propres art.431-5

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	679 562.07	-485 651.53			193 910.54
Excédent ou déficit de l'exercice	-485 651.53	485 651.53	90 071.71		90 071.71
Situation nette	**193 910.54**		**90 071.71**		**283 982.25**
Dotations consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
TOTAL	**193 910.54**		**90 071.71**		**283 982.25**